

L'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

Que dit la loi ?

En France, l'identification pour tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois.
(sous peine d'une amende de 750 €)



Les avantages



Le retrouver plus rapidement et facilement s'il est perdu, ou trouvé en fourrière.

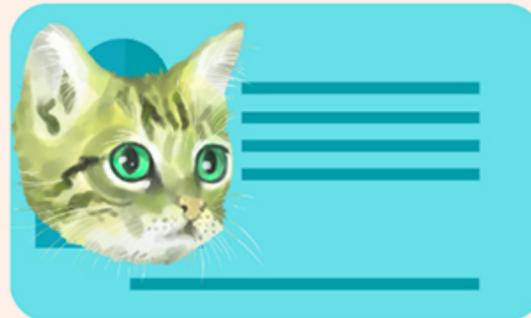
Lui donner sa propre identité et officialiser votre lien avec lui.



Facilite son suivi médical.



Facilite les démarches administratives en cas de litiges.



Permet de voyager à l'étranger avec lui.



Intégré dans le fichier National I.CAD.